

Séance ordinaire du 05 mai 2025

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 05 mai 2025 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Monsieur Sébastien Demers, directeur général et greffier trésorier assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2025-05-077

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2025

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION DE L'AUDIT DE RECYC-QUÉBEC 2024

4.2 MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DES TRANSACTIONS ET QUITTANCES

CONVENUES ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET MME LUCIE DUPUIS ET M. CHRISTOS LYGITSAKOS

4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AUX CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

4.5 AUTORISATION – SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA MAINLEVÉE D'UNE CLAUSE RÉSOLUTOIRE

- 4.6 OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
- 4.7 DEMANDE D'APPUI À LA MRC LES MOULINS POUR SON OPPOSITION À UN PROJET DE PIPELINE TRANSCANADIEN
- 4.8 DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LES VTT SUR LA MONTÉE DES LAURENTIDES EN PÉRIODE ESTIVALE
- 4.9 OCTROI D'UN MANDAT POUR LE DÉMÉNAGEMENT DES AMEUBLEMENTS DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA CAISSE DES JARDINS
- 4.10 APPUI SADC PARC RÉGIONAL
- 5. FINANCES
 - 5.1 ADOPTION DES COMPTES
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS MODIFIÉ DE EUREKA
 - 7.2 ACHAT NOUVELLES POMPES 5 HP POUR LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES
 - 7.3 ACHAT D'UN NOUVEAU PANNEAU DE CONTRÔLE À LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 8.1 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1 ADOPTION –RÈGLEMENT N°728-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°288-90 AFIN DE PERMETTRE LES MAISONS MOBILES POUR LOGER LES EMPLOYÉS AGRICOLES ET RÉDUIRE LA MARGE AVANT DANS LA ZONE V-3
 - 9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°729-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°288-90 AFIN D'AJOUTER AU GROUPE D'USAGE I1 L'USAGE D'ATELIER MOBILE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE PIÈCES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES
- 11. DIVERS
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2025-05-078

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2025

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-05-079

4.1 OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION DE L'AUDIT DE RECYC-QUÉBEC 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil mandate la firme Stéphane Bérard CPA inc. pour la préparation du rapport d'audit à Recyc-Québec afin de recevoir la compensation pour les matières résiduelles 2024 dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités de redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-080

4.2 MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

PRIORITÉ / SOMME DÉPENSÉE (ANNÉE)	TOTAL (\$)
Priorité #1	373 739 \$
Priorité #2	12 756 \$
Priorité #3	696 692 \$
Priorité #4	287 156 \$
TOTAL	1 370 343 \$

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-081

4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DES TRANSACTIONS ET QUITTANCES CONVENUES ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET MME LUCIE DUPUIS ET M. CHRISTOS LYGITSAKOS

- CONSIDÉRANT QUE** Mme Lucie Dupuis et M. Christos Lygitsakos (ci-dessous les « Propriétaires ») sont propriétaires de l'immeuble portant l'adresse civique du 1861 rue Lamarche à Saint-Barthélemy, J0K 1X0 (ci-dessous l'« Immeuble ») ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est impliquée dans quatre (4) dossiers judiciaires avec les Propriétaires concernant l'Immeuble ;
- CONSIDÉRANT QUE** dans chacun des dossiers judiciairisés, les Propriétaires réclament des dommages prétendument causés par des infiltrations d'eau dans le sous-sol et le garage de l'Immeuble;
- CONSIDÉRANT QUE** les parties ont trouvé une entente à l'amiable dans les quatre (4) dossiers judiciaires, sans admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, les parties ont convenu de signer une transaction et quittance confidentielle pour chacun des dossiers judiciaires ayant fait l'objet d'un règlement;

CONSIDÉRANT QUE ces transactions et quittances ont été signées par les Propriétaires le 16 avril 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE la Municipalité signe les transactions et quittances convenues avec les Propriétaires pour les quatre (4) dossiers judiciaires.

QUE le maire, monsieur M. Robert Sylvestre, soit autorisé à signer les transactions et quittances convenues avec les Propriétaires pour les quatre (4) dossiers judiciaires.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-082

4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AUX CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

ATTENDU QUE les parties désirent modifier la clause 4.4 des contrats de travail des employés cadres ;

ATTENDU QUE la clause 4.4 des contrats de travail des employés cadres encadre la rémunération lors des congés fériés et de la fermeture du bureau municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise le maire à signer l'avenant aux contrats de travail des employés cadres tel que déposé au conseil séance tenante.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-083

4.5 AUTORISATION – SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA MAINLEVÉE D'UNE CLAUSE RÉVOCATOIRE

ATTENDU QUE les Parties ont signé devant Me Marianne De Bellefeuille, notaire, le 29 novembre 2023, un acte de vente visant l'achat des lots 5 120 685 et 5 120 686 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier (les « Lots vendus »), dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Berthier, sous le numéro 28 418 608 (l'« Acte de Vente ») ;

ATTENDU QUE l'acte de vente contient une clause résolutoire empêchant le promoteur d'obtenir du financement pour réaliser le projet immobilier ;

ATTENDU QUE le désir du conseil municipal est de voir le projet immobilier se concrétiser dans les paramètres de l'entente signé entre les Parties ;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les Parties pour en venir à une entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil autorise le maire à signer une entente relative à la mainlevée de la clause résolutoire.

QUE le conseil autorise le maire et le directeur-général à signer les mainlevées pour les lots 6 621 027, 6 621 029, 6 621 030 et 6 675 143 conditionnellement au respect de « l'entente relative à la mainlevée de la clause résolutoire ».

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-084

4.6 OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le 01 avril 2025 l'organisme occupant les locaux au 3^{ème} étage ont averti la Municipalité que l'eau coulait du toit ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa visite le 1^{er} avril un professionnel en toiture a prévenu la Municipalité que la toiture était à refaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à solliciter trois (3) firmes pour soumissionner sur le projet de réfection de la toiture ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à reçu deux (2) soumissions pour effectuer les travaux ;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Les toitures Projal	49 700.00\$
Bellemare couverture Ltée	57 895.00\$

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat à l'entreprise *Les toitures Projal* selon la soumission n° 2382 au prix avant taxes de 49 700.00\$;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer la soumission et payer la facture lors de la fin des travaux.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-085

4.7 DEMANDE D'APPUI À LA MRC LES MOULINS POUR SON OPPOSITION À UN PROJET DE PIPELINE TRANSCANADIEN

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC Les Moulins via leur résolution 15 270-04-25 pour la défense de leurs intérêts dans tous projet de pipeline transcanadien qui traverserait leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des terres agricoles, des boisés, des milieux humides et des cours d'eau est prioritaire pour notre collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités jouent un rôle de premier intervenant en matière de sécurité publique et d'urgence environnementale ;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy appuie la MRC Les Moulins dans leur opposition à un projet de pipeline transcanadien qui traverserait leur territoire.

QU' une copie de cette résolution d'appui soit transmise à la MRC Les Moulins.

Monsieur le maire demande le vote

Vote contre : Monsieur le conseiller Sylvain Labranche

Adopté à la majorité

2025-05-086

4.8 DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LES VTT SUR LA MONTÉE DES LAURENTIDES EN PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad les Randonneurs datés du 15 avril 2025, demandant de pouvoir utiliser la Montée Des Laurentides entre le rang Saint-Joachim et le Chemin Saint-Edmond pour le passage de VTT;

CONSIDÉRANT QUE la Montée des Laurentides est un chemin avec une forte fréquence de passage de véhicules légers et de véhicules lourds ;

CONSIDÉRANT QUE la Montée des Laurentides est un chemin sinueux et qu'il peut être difficile parfois de bien voir les véhicules qui approchent en sens inverse ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil n'autorise pas le passage de VTT sur la Montée des Laurentides entre le rang Saint-Joachim et le Chemin Saint-Edmond.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-087

4.9 OCTROI D'UN MANDAT POUR LE DÉMÉNAGEMENT DES AMEUBLEMENTS DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA CAISSE DESJARDINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil octroi le mandat du déménagement des ameublements des bureaux de l'actuel Hôtel de Ville et de la Caisse Desjardins à l'entreprise *Transport Lacombe* pour un montant de 3 845.00\$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit payé à même les fonds de la réserves financières - Infrastructures 59-140-03-000.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-088

4.10 APPUI SADC PARC RÉGIONAL

CONSIDÉRANT l'intérêt déjà manifesté par la municipalité de Saint-Barthélemy lors de la rencontre d'avril 2023 avec les élus et les directions générales des six municipalités riveraines relativement à un projet d'aménagement d'un parc à caractère régional sur le site du parc du Chenal-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le site du parc du Chenal-du-Nord appartient à la ville de Berthierville et que cette dernière est favorable à l'aménagement d'un espace public à caractère régional sur cet emplacement;

CONSIDÉRANT QUE ce site pourrait, le cas échéant, être intégré à un éventuel parc à caractère régional centré sur la mise en valeur de l'archipel du lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT la valeur écologique, culturelle et patrimoniale unique de l'Archipel du Lac Saint-Pierre, reconnu par l'UNESCO comme Réserve de biosphère ;

CONSIDÉRANT QU' une structure administrative permanente (OBNL) dédiée à la gestion, au développement et à la promotion de ce projet serait pertinente, et pourrait assurer l'autofinancement de ce projet ;

- CONSIDÉRANT** le potentiel qu'offre le site du parc du Chenal-du-Nord comme porte d'entrée principale de l'archipel du lac Saint-Pierre sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT** les retombées attendues de ce projet en matière de développement touristique durable, d'intégration au réseau cyclable provincial (Route verte), de sentiers d'interprétation, de valorisation du patrimoine bâti et de dynamisation de l'économie locale ;
- CONSIDÉRANT QUE** des contraintes liées à la réglementation sur les zones potentiellement exposées aux risques inondations et à une contamination résiduelle du sol peuvent limiter, dans les circonstances actuelles, l'utilisation de cet ancien site de la Great Lakes Carbone;
- CONSIDÉRANT QU'** il apparait pertinent de mieux connaître les possibilités d'utilisation du site du parc du Chenal-du-Nord Carbon comme espace public voué à la mise en valeur de l'archipel du lac Saint-Pierre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

- QUE** la municipalité de Saint-Barthélemy a un intérêt pour le projet d'aménagement d'un espace public à caractère régional sur le site du parc du Chenal-du-Nord et est favorable, le cas échéant, à offrir sa collaboration à l'évaluation de la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

2025-05-089

5.1 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

- QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis totalisant un montant de 362 108.06\$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'avril 2025 représentant la somme de 38 975.52\$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-05-090

7.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS MODIFIÉ DE EUREKA

ATTENDU la résolution 2024-10-206 qui octroyait le contrat à la firme Eureka pour une modification d'une demande d'autorisation et une étude géotechnique ;

ATTENDU QUE lors du mandat en cours, il a été mentionné qu'il sera nécessaire d'instaurer un système de désinfection à la sortie des étangs aérés afin de respecter certaines normes environnementales.

CONSIDÉRANT l'offre de service modifié # OS-1364-02 qui propose d'effectuer les évaluations environnementales de site ainsi qu'une étude de faisabilité pour un système de désinfection UV.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre de service modifié de la firme Eureka portant le n° OS-1364-02 au montant supplémentaire de 16 700\$ avant taxes.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-091

7.2 ACHAT NOUVELLES POMPES 5 HP POUR LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général a procédé à l'achat d'une (ou deux) nouvelle (s) pompe(s) submersible(s) 5 HP pour un montant maximum de 30 000.00\$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit payé à même les fonds du surplus accumulés non affectés 59-110-00-000.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-092

7.3 ACHAT D'UN NOUVEAU PANNEAU DE CONTRÔLE À LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le 10 mars 2025 un bris majeur est survenu dans le panneau de contrôle à la station de pompage et que ce panneau est désuet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général a procédé au remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage en acceptant la soumission 15120000-1 de l'entreprise Ben Électromécanique pour un montant de 69 418.00\$ avant taxes plus les frais d'installations qui sont estimés à 1 050.00\$ avant taxes.

QUE cette dépense soit payé à même les fonds du surplus accumulés non affectés 59-110-00-000.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2025-05-093

8.1 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation émergence dès 2003;

ATTENDU QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE la Municipalité proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en tant que telle.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-05-094

9.1 ADOPTION-RÈGLEMENT N° 728-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 288-90 AFIN DE PERMETTRE LES MAISONS MOBILES POUR LOGER LES EMPLOYÉS AGRICOLES ET RÉDUIRE LA MARGE AVANT DANS LA ZONE V-3

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 18 février 2025 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2025 sous le n° 2025-03-057;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 28 mars 2025 ;

ATTENDU QU' une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée ;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le greffier a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil adopte règlement n° 728-25 ayant comme titre « *Règlement amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de permettre les maisons mobiles pour loger les employés agricoles et réduire la marge avant dans la zone v-3* ».

QU' une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de D'Autray.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-05-095

9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 729-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 288-90 AFIN D'AJOUTER AU GROUPE D'USAGE I1 L'USAGE D'ATELIER MOBILE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE PIÈCES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

Avis de motion

est donné par monsieur le conseiller François Bertrand à l'effet que le conseil adoptera le *Règlement n° 729-25 Amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter au groupe d'usage I1 l'usage d'atelier mobile de réparation et d'entretien de pièces industrielles et agricoles.*

Le projet de Règlement n° 729-25 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

10. LOISIRS ET CULTURE

2025-05-096

10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le directeur général, en conformité avec la politique des activités sportives et culturelles, pour un montant totalisant 346.00\$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. DIVERS**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 20 h 25

Fin : 20 h 37

2025-05-097

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par François Bérard, appuyé de Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 37.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Sébastien Demers
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUESTIONS

NELSON BONIN : Demande que la montée des Laurentides soit réparée avant vendredi.

SUZIE MICHAUD : Projet de bibliothèque future?

LUC MASSÉ : Andre à couper sur le rang Saint-Joachim.

CÉLINE BÉLANGER : La réfection de la toiture est pour quand?
Demande de changer les guénilles qui sont par terre pour absorber l'eau provenant du toit.